



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

—◆—

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2023\_0127

#### **Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### **Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU  
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

#### **Arrivés en cours de séance :**

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023  
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01\_2023\_0090  
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01\_2023\_0098

#### **Excusée :**

Mme ACKERMANN

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

**Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

Le rapport annuel ci-annexé a pour objet de présenter la qualité et le coût du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire pour l'exercice 2022.

Ce document est établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce rapport annuel 2022 a fait l'objet d'une présentation en Conseil de territoire en séance du 28 juin 2023.

Il a été examiné en vertu de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales en commission consultative des services publics locaux réunie le 23 novembre 2023.

Une synthèse de ce rapport est présentée également en annexe.

Les membres de la commission municipale « Cadre de vie » ont examiné l'objet de la présente délibération le 30 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**CONSTATE** que le rapport annuel 2022, annexé à la présente délibération, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », a été présenté au cours de la présente séance



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER  
Date de signature : 19/12/2023  
Qualité : (L) 12ème Maire adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023



## **Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré par l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »**

### **Annexe**

L'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » (EPT GPSO) exerce de plein droit la compétence portant sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'Etablissement public territorial assure la gestion des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses communes membres en mettant en place, conformément à la réglementation, des actions de prévention et de tri des déchets.

La collecte des déchets recouvre 4 filières principales :

- les déchets ménagers recyclables (emballages et papiers) qui sont triés et vendus pour être intégrés à la fabrication de nouveaux produits ;
- les ordures ménagères résiduelles qui, en étant incinérées, fournissent de la chaleur transformée en vapeur et en électricité ;
- les objets encombrants ;
- les déchets ménagers spéciaux, collectés séparément et éliminés dans les meilleures conditions de respect de l'environnement.

Des filières annexes permettent de collecter sélectivement des déchets plus diffus :

- les vêtements usagés ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- les gravats qui sont enfouis en centre spécialisé.

GPSO assure la collecte et le transport des ordures ménagères, des objets encombrants et des emballages ménagers recyclables. Ces missions ont été effectués en 2022, selon les villes, par les sociétés SEPUR ou la société SUEZ pour les 9 premiers mois de l'année. Un nouveau marché global de Collecte/Propreté a été notifié en mai 2022, pour une durée de 7 ans. Les déchets sont désormais collectés par les sociétés COVED, SEPUR ou VEOLIA selon les villes.

Par ailleurs, l'Etablissement public territorial adhère au SYCTOM, qui assure le traitement des ordures ménagères, des objets encombrants et des emballages ménagers recyclables, ainsi que l'exploitation des déchèteries.

Le tonnage de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest a diminué de 1,2% entre 2021 et 2022. 122 358 tonnes de déchets ont ainsi été collectées en 2022, soit 379 kg par habitant par an.

Le tonnage de la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles a diminué de 6% par rapport à 2021.

Les performances de la collecte sélective atteignent 46 kg par habitant en diminution de 0,5%.

La collecte du verre a permis de collecter près de 22 kg par habitant, en diminution par rapport à 2021 de 4%.

La collecte des déchets alimentaires, expérimentée depuis 2018, s'est poursuivie sur Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, une dizaine d'écoles du territoire (hors écoles collectées à l'initiative des villes) et 3 marchés alimentaires. Cette collecte a permis de traiter en méthanisation 272 tonnes de déchets, contre 339 tonnes en 2021.

La collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte sera déployée sur l'ensemble du territoire entre 2023 et 2025, dans le cadre du nouveau marché de collecte.

Les tonnages des encombrants collectés en porte-à-porte sont en diminution. Cependant, les tonnages d'encombrants enregistrés en déchèterie fixe ont augmenté de 31%. Cette augmentation est enregistrée sur l'ensemble des déchèteries des Hauts-de-Seine, et plus généralement sur le territoire national.

Les différentes dépenses associées à la gestion des déchets ménagers font ressortir un coût aidé<sup>1</sup> moyen HT par habitant de 104,9 € (+ 10%).

Concernant la prévention, les services ont poursuivi le déploiement de l'ensemble des types de compostage sur le territoire en 2022 :

- 6 composteurs de quartier supplémentaires ont été mis en place (soit 30 au total) ;
- 21 sites collectifs ont été équipés sur le territoire (353 au total) ;
- 226 composteurs en pavillon ont été distribués (2 397 au total) ;
- 374 lombricomposteurs ont été distribués aux particuliers (2 573 au total).

---

<sup>1</sup> Coût aidé moyen : somme des dépenses de fonctionnement et d'investissement auxquelles sont retranchés les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréés, les subventions d'investissement et les aides au fonctionnement.

## ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

### RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



**Trier c'est protéger  
la planète  
et l'environnement**

Retrouvez les bienfaits  
de votre geste de tri  
et les conseils pour bien trier  
[www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr)

0 800 10 10 27

ECO EMBALLAGES

GRAND PARIS  
SEINE OUEST

MAIRIE DE BELLEVILLE  
MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT  
MAIRIE DE COLOMBES  
MAIRIE DE LEVAL-POISSY  
MAIRIE DE NOISY-LESEC  
MAIRIE DE PUTEAUX  
MAIRIE DE ST-DENIS  
MAIRIE DE ST-MAUR  
VILLE DE NANTY

Préfecture Christophe BACHET  
Président du Grand Paris Seine Ouest  
Maire de Belleville (Mairie de Paris)

Christophe BARODY-WEISS  
Vice-président délégué à l'environnement et aux déchets  
Maire de Nanterre (Mairie de Paris)



# Sommaire

PRESENTATION GENERALE .....	4
Le territoire concerné.....	4
Les différents déchets .....	5
La compétence collecte et traitement .....	5
La politique en matière de gestion des déchets.....	6
Les différents acteurs .....	7
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE .....	8
Tonnages 2022 & évolution.....	8
Les Collectes de déchets en porte-à-porte.....	10
La Collecte des déchets en apport volontaire .....	14
La collecte pneumatique .....	17
Les déchèteries.....	18
La gestion des dépôts sauvages .....	19
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT .....	21
Carte des équipements .....	21
Le devenir des déchets .....	21
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	23
Principaux contrats de prestations.....	23
Dépenses et recettes globales liées au fonctionnement du service de gestion des Déchets 2022.....	24
Présentation des couts du service de gestion des déchets.....	26
Couts du service & financement .....	26
Structure du coût du service public.....	27
Coût du service par flux de déchets .....	29
COLLECTE MISE EN PLACE PAR LES FILIERES REP .....	32
Qu'est-ce que les filières REP ? .....	32
Les collectes solidaires d'appareils électriques.....	32
La collecte à domicile des gros appareils électroménagers .....	32



PREVENTION DES DECHETS .....	33
Qu'est-ce que la prévention des déchets ? .....	33
Le Compostage .....	33
La sensibilisation.....	35
FAITS MARQUANTS 2022 .....	37
PERSPECTIVES 2023 .....	39

# PRESENTATION GENERALE

## LE TERRITOIRE CONCERNE

L'Établissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 322 764 habitants en 2023.



	Population	Part de la population totale
<b>Boulogne-Billancourt</b>	122 162	38%
<b>Chaville</b>	20 830	6%
<b>Issy-les-Moulineaux</b>	68 641	21%
<b>Marnes-la-Coquette</b>	1 815	1%
<b>Meudon</b>	46 517	14%
<b>Sèvres</b>	23 472	7%
<b>Vanves</b>	28 157	9%
<b>Ville-d'Avray</b>	11 170	3%
<b>Total</b>	<b>322 764</b>	<b>100%</b>

INSEE - population totale légale au 01/01/2023



## LES DIFFERENTS DECHETS

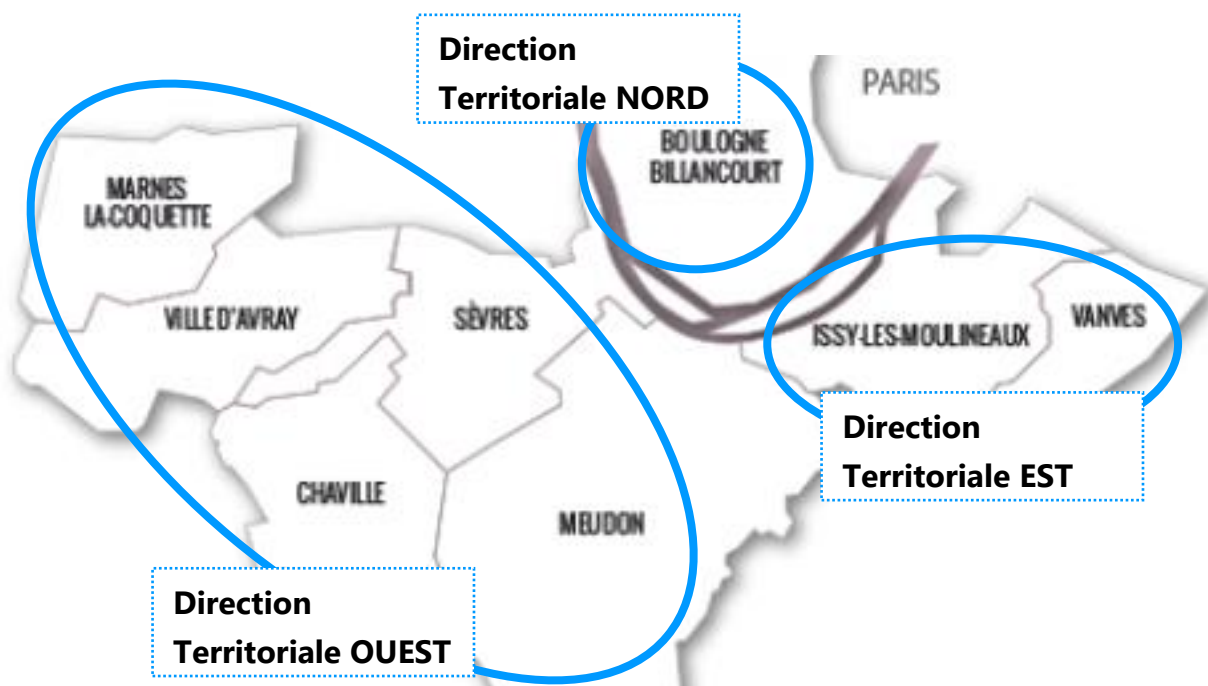
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages et papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux, Déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

## LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

L'Etablissement Public Territorial GPSO gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :



La compétence traitement est transférée directement au **Syctom**, l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (regroupant plus de 80 communes d'Île-de-France).

Le Syctom assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, emballages et papiers, biodéchets, objets encombrants)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles

## LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Grand Paris Seine Ouest s'est engagé dans une démarche stratégique d'amélioration de la qualité de service pour offrir un niveau de service et de qualité conforme au cadre de vie et à l'environnement des habitants, des salariés et des visiteurs.

La gestion des déchets est incluse dans le plan d'action du PCAET développé sur le territoire de GPSO, et s'organise de manière à répondre à chacun des axes du PCAET :

- Contribuer localement à la diminution des gaz à effet de serre
- Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie
- Améliorer la qualité de l'air
- Consommer mieux, jeter moins
- Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive »
- GPSO, une administration exemplaire

De plus, depuis mai 2020, GPSO a engagé une réflexion visant à établir une feuille de route pour élaborer un Territoire Intelligent, non seulement pour mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), mais également pour augmenter la qualité de service aux usagers et le bien vivre, augmenter l'efficacité de l'administration, anticiper les tendances et les transitions futures, et soutenir le développement de l'économie locale.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement de son marché, Grand Paris Seine Ouest a inscrit dans le nouveau marché de collecte et de propreté ses objectifs en matière de développement durable et les axes de travail pour contribuer au territoire intelligent.

Dans ce cadre, Grand Paris Seine Ouest a mis en place :

- Un Programme Local de Prévention des Déchets
- L'extension des consignes de tri dès 2019 et des expérimentations sur la collecte des déchets alimentaires dès 2018
- La mise en place de matériels plus soucieux de l'environnement et moins générateurs de nuisances sonores (matériels électriques, véhicules électriques ou GNV,...)

## LES DIFFERENTS ACTEURS

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

Flux	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères résiduelles	PAP	GPSO	Syctom
Emballages et papiers (hors verre)	PAP	GPSO	Syctom
Verre / OMr / Emballages et papiers	AV	GPSO	GPSO / Syctom
Encombrants	PAP	GPSO	Syctom
Déchèteries mobiles et fixes	AV	Syctom	Syctom
Déchets Dangereux	AV	GPSO	GPSO
Textiles	AV	GPSO	GPSO

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles*

*PAP : Collecte en porte à porte*

*AV : Collecte en apport volontaire*

**Particularité :** Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a souhaité maintenir son service de collecte en porte-à-porte de verre auprès de ses habitants.

# INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

## TONNAGES 2022 & EVOLUTION

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2021 et 2022.

**122 358 tonnes de déchets ont été collectées en 2022.**

DECHETS COLLECTES	2021					2022					Evolution tonnages 2021 / 2022
	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	71 994	1 685			73 679	67 532	1 561			69 093	-6,22%
Emballages et papiers	14 829				14 829	14 672				14 672	-1,06%
Verre	7 367				7 367	7 037				7 037	-4,49%
Déchets alimentaires	339				339	272				272	-19,72%
Encombrants	5 281	1 182	159,8	13 651	20 273	4 528	1 230	163	17 893	23 815	17,47%
Déchets végétaux	180	489	21,9	746	1 437	144	463	20	560	1 187	-17,43%
Déchets dangereux des ménages	16	51	2,2	105	174	18	40	3	96	157	-9,44%
Gravats		354	80,4	730	1 165		338	99	516	953	-18,17%
Textiles usagés	520		1,7	28	549	554		3	32	589	7,22%
Bois cartons		172		226	398		165		246	411	3,28%
DEEE	46	37	10,4	214	307	38	38	8	183	266	-13,37%
Déchets nettoyage de voirie	3 999				3 999	3 906				3 906	-2,34%
<b>Total des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>104 570</b>	<b>3 970</b>	<b>276</b>	<b>15 699</b>	<b>124 516</b>	<b>98 700</b>	<b>3 836</b>	<b>296</b>	<b>19 526</b>	<b>122 358</b>	<b>-1,73%</b>

\*Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne quai d'Issy Paris XV ne sont pas connus.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des ratios de déchets collectés en 2021 et 2022.

**379 kg de déchets ménagers et assimilés** (tout confondu, hormis les tonnages de la déchèterie parisienne non connus) **par habitant ont été collectés en 2022**. Selon l'ORDIF, la production 2017 de déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France est de 464 kg/habitant. L'écart provient surtout des apports en déchèteries, mais également du ratio d'ordures ménagères résiduelles.

DECHETS COLLECTES	2021					2022					Evolution ratios 2021 / 2022
	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	Dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	222	5			227	209	5			214	-5,7%
Emballages et papiers	46				45,71	45				45,46	-0,5%
Verre	23				22,7	22				21,8	-4,0%
Déchets alimentaires	1				1	1				1	-19,3%
Encombrants	16	4	0	42	62	14	4	1	55	74	18,1%
Déchets végétaux	1	2	0	2	4	0	1	0	2	4	-17,0%
Déchets dangereux des ménages	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	-9,0%
Gravats		1	0	2	4		1	0	2	3	-17,7%
Textiles usagés	2			0	2	2			0	2	7,8%
Bois cartons		1	0	1	1		1	0	1	1	3,8%
DEEE	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	-12,9%
Déchets nettoyage de voirie	12				12	12				12	-1,8%
<b>Total des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>322</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>48</b>	<b>384</b>	<b>306</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>379</b>	<b>-1,2%</b>

## LES COLLECTES DE DECHETS EN PORTE-A-PORTE

Les collectes en porte à porte concernent 3 flux principaux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les objets encombrants.

### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis gratuitement à disposition des usagers.

Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.



La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Trois à quatre fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)
- Cinq fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.

**66 249** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2022, via les services de collecte en porte à porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire et aux dépôts sauvages). *Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.*

Le ratio d'OMR par habitant collecté à travers l'ensemble des dispositifs de collecte (en PAP, en AV, par la Régie avec les dépôts sauvages) est en 2022 de **214 kg/habitant**, soit une diminution de 5,7 % par rapport à 2021.

### LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Cette collecte de l'ensemble des emballages et papiers s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition gratuitement par l'Etablissement Public Territorial GPSO.

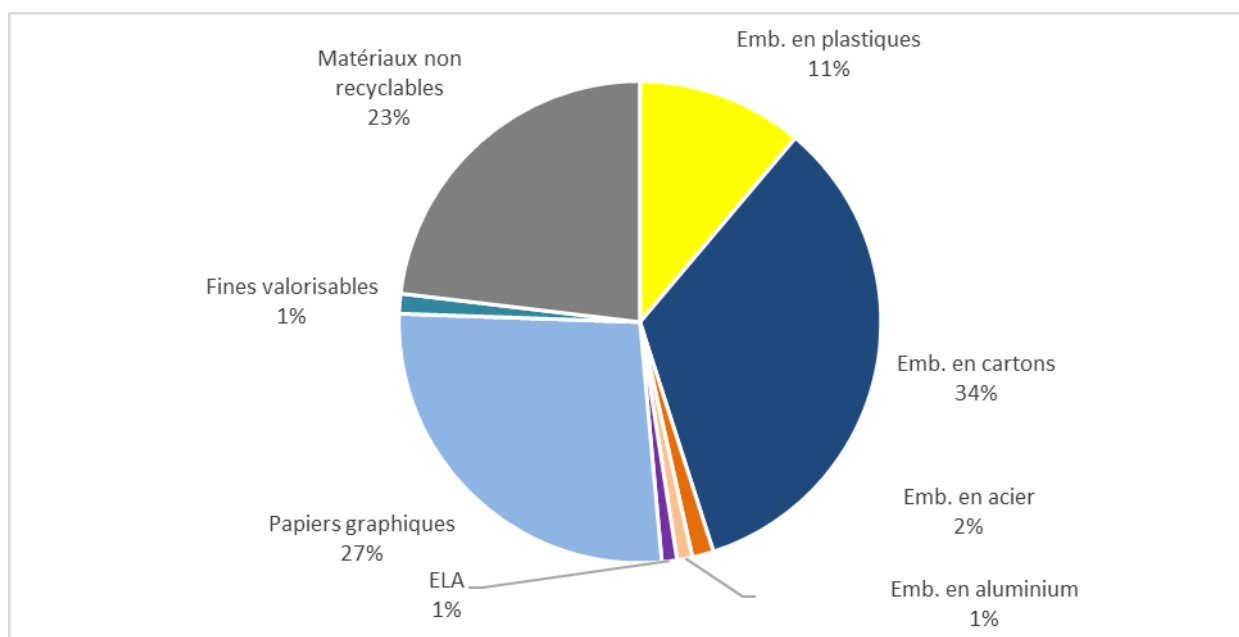
**13 750** tonnes de déchets recyclables ont été collectées dans les bacs jaunes en 2022, via les services de porte-à-porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire).

Le ratio d’emballages-Papiers par habitant collecté à travers **l’ensemble des dispositifs de collecte** (en PAP et en AV) est en 2022 de **46 kg/habitant**, en diminution de 0,5 % par rapport à 2021.

	Emballages et Papiers (kg/habitant)
2014	40,84
2015	41,08
2016	40,70
2017	40,70
2018	40,60
2019	41,13
2020	44,59
2021	45,71
2022	45,46

Chaque année, le Sycotom réalise des caractérisations pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2022 sur des bennes GPSO à l’entrée du centre du tri :



Le taux d’anomalies est de 23 % en 2022, en augmentation de 15 % par rapport à 2021.

## LES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles, le reste pouvant être déposé dans des filières ad hoc (gravats, déchets toxiques, déchets verts...)

Ils sont collectés en porte-à-porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine et à Marnes-la-Coquette où ils sont collectés une fois tous les deux mois.

En 2022, **5 759 tonnes** d'encombrants ont été collectées par ces dispositifs de collecte en porte-à-porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **diminution de 11 % par rapport à 2021**.

**Plus de 20 % des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (1 230 tonnes).**

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de l'Etablissement Public Territorial GPSO ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèteries mobiles en dehors des jours de collecte dédiés.



## LE VERRE

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte-à-porte du verre lors de son intégration à GPSO. 62 tonnes ont été collectées en 2022, soit **34 kg/habitant**.

## LES DECHETS ALIMENTAIRES

Grand Paris Seine Ouest a mis en place fin 2018 avec le Syctom la collecte des déchets alimentaires sur deux communes, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, sur une dizaine d'écoles et 3 marchés alimentaires.

Le ratio de collecte 2022 est de 21 kg/hab/an (commerces, écoles et crèches et marchés alimentaires compris).

## DIVERS

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, écoles, certains marchés alimentaires).



## MODE D'EXPLOITATION DES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Déchets collectés en Porte à Porte	Mode d'exploitation			Contenant	% population desservie
	Boulogne-Billancourt	Issy les Moulineaux, Vanves	Chaville, Marnes la coquette, Meudon Sèvres, Ville d'Avray		
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	SEPUR	SUEZ, puis VEOLIA	SUEZ, puis COVED	Bac gris	98% *
Emballages et papiers	SEPUR	SUEZ, puis VEOLIA	SUEZ, puis COVED	Bac jaune	98% *
Déchets alimentaires	MOULINOT, puis SEPUR pour les écoles et marchés	MOULINOT, puis VEOLIA pour les écoles	MOULINOT, puis COVED	Bac marron	4 %
Encombrants	SEPUR	SUEZ, puis VEOLIA	SUEZ, puis COVED	En tas sur la voie publique	100%

\*Les habitants non desservis en porte-à-porte sont desservis en apport volontaire (collecte pneumatique ou enterrée).

## FREQUENCE DES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Fréquences de collecte en porte-à-porte	Ordures Ménagères	Emballages et papiers (hors verre)	Encombrants	Verre	Expérimentation sur les déchets alimentaires
Boulogne-Billancourt	5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/sem	-	-
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Issy-les-Moulineaux	2 à 6 fois/sem	1 fois/sem	1 à 2 fois/mois	-	-
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Sèvres	2 à 5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	-
Ville-d'Avray	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-	1 fois/sem
Marnes-la-Coquette	2 fois/semaine	1 fois/sem	1 fois tous les 2 mois	2 fois/mois	1 fois/sem

## LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Plusieurs flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	SEPUR, SUEZ puis VEOLIA et COVED	Conteneurs (387 conteneurs)	1 emplacement pour 834 habitants
Déchets dangereux des ménages	VEOLIA-SARP INDUSTRIES	Camionnette	de 1 à 2 fois/mois/ville
Textiles	Ecotextile	Conteneurs (52 points d'apport volontaires)	1 emplacement pour 6 207 habitants
Sapins	SEPUR, SUEZ puis VEOLIA et COVED	Lieux aménagés	151 points de dépôts



### LE VERRE

Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) s'effectue dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2022, le territoire compte 387 conteneurs (273 conteneurs aériens et 114 conteneurs enterrés).

Cette modalité de collecte en apport volontaire a plusieurs avantages :

- Qualité de la collecte sélective (pas de calcin écrasé par les bennes tasseuses, peu d'erreurs)
- Pas de difficulté de stockage de bacs en plus dans les locaux
- Pas de gêne de bruit de collecte à chaque numéro de rue mais uniquement au PAV
- Moins de bennes dans les rues
- Un coût divisé par au moins 3 par rapport à la collecte en porte à porte

Pour satisfaire au mieux le souhait d'intégration de ces mobiliers urbains dans notre milieu urbain dense, l'Etablissement Public Territorial GPSO développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie et de la place disponible en sous-sol.

Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

6 975 tonnes d’emballages verre ont été collectés en 2022 par le biais de ces conteneurs. GPSO a un ratio de collecte par habitant qui s’élève à **21,7 kg/an** en 2022, soit une diminution de 5 % par rapport à 2021.

## LES TEXTILES

**52** conteneurs d’apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison). Le prestataire Ecotextile travaille constamment à l’amélioration de ces conteneurs, pour éviter leurs ouvertures et fouilles.



Cette prestation ne coûte rien à l’Etablissement Public Territorial GPSO. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile. Une part minime n’est pas valorisable et est incinérée.

**554** tonnes de textiles ont été collectées en 2022 sur l’ensemble de ces containers, contre 520 tonnes l’année précédente, soit une augmentation de 7 %.

La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ou d’autres prestataires qui disposent des containers sur des espaces privés comme les parkings de supermarchés...

## LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l’homme et pour l’environnement. Il s’agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte se fait selon plusieurs modes :

- camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne plusieurs fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l’ensemble du territoire de GPSO.
- collecte dans les centres techniques : les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés.



L'ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s'élève en 2022 à **58 tonnes**, soit une diminution de 13 % par rapport à 2021. Les peintures et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

## LES SAPINS DE NOËL



Une collecte des sapins par apport volontaire est organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et assure une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. 151 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

144 tonnes de sapins ont été collectés en 2022.  
Les sapins sont compostés.

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, EMBALLAGES ET PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE (CONTENEURS ENTERRES)

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

Il existe sur 4 sites du territoire :

- Dans le nouveau quartier du centre-ville à Chaville.
- Sur l'île Monsieur à Sèvres pour son centre nautique ainsi que les péniches amarrées.
- A Meudon Val Fleury pour desservir quelques petits immeubles sans locaux propreté.
- Rue Hélène Loiret à Meudon, dans le cadre d'un nouvel aménagement

En 2022, 257 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 42 tonnes de collecte d'emballages et papiers ont été collectées sur l'ensemble des sites équipés.

## ZOOM : LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

La collecte a lieu au moins 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

La difficulté principale de cette collecte est la présence de dépôts sauvages auprès des containers, notamment des cartons devant être pliés ou découpés. Les services de GPSO assurent la propreté de ces dispositifs de façon journalière.

## LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Ce dispositif innovant de collecte est en place sur 2 quartiers d'Issy les Moulineaux et un ensemble d'immeuble à Vanves.

### FORT D'ISSY ET OPERATION NIWA A VANVES

Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, est une première en France.

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km

Depuis février 2019, un nouvel immeuble à Vanves est doté d'un système de collecte pneumatique mobile des déchets, dans le cadre de l'opération Niwa.

- Nombre de logements desservis : 165
- Nombre de bornes : 12

#### ➔ **Les tonnages 2022 des 2 sites :**

- **525** tonnes d'OMr collectées
- **135** tonnes d'emballages et papiers collectés



### BORDS DE SEINE

Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets dans ISSEANE.

- Nombre de logements desservis : 1 150
- Surface de bureaux desservis : 48 500 m<sup>2</sup> de bureau, 2760 m<sup>2</sup> de commerces + 4420 m<sup>2</sup> de crèches et écoles + 8 500 m<sup>2</sup> RIE
- Nombre de bornes : 95
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km

➔ **Les tonnages 2022 :**

- **502** tonnes d'OMr collectées
- **90** tonnes d'emballages et papiers collectés

La dernière ZAC, celle du Pont d'Issy, est en cours de construction. Les livraisons des différents bâtiments sont échelonnées jusqu'en 2024.

Les écueils principaux reposent sur la présence de bouchons dans le système d'aspiration à la suite de dépôts de cartons, notamment au Fort. GPSO a mis en place une collecte séparée de ce flux et a demandé aux commerçants, principaux responsables, d'éliminer les déchets inadaptés par un autre système.

## LES DECHETERIES

### LA DECHETERIE DE MEUDON

La gestion de la déchèterie a été reprise par le Syctom en 2016. Sur un terrain mis à disposition par l'Etablissement Public Territorial GPSO, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2022, **19 527** tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie de Meudon, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2021

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2022
Objets encombrants	16 003
Déchets d'éléments d'ameublement	1 890
Déchets verts	560
Gravats	516
Ferrailles	246
DEEE	183
Déchets dangereux des ménages	96
Textiles	32
<b>TOTAL</b>	<b>19 526</b>

## LA DECHETERIE DE PARIS 15EME

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.

- Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, D3E, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

- Déchets interdits :

Les déchets végétaux, les déchets contenant de l'amiante, le verre et le charbon ne sont pas acceptés.



## LES DECHETERIES MOBILES

Le Syctom gère les déchèteries mobiles sur 3 communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Vanves, Ville-d'Avray). Une déchèterie mobile est également assurée sur Garches / Marnes-la-Coquette.

Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE, gravats et déchets dangereux.

**296 tonnes ont été collectées** en 2022 sur les trois déchèteries mobiles organisées sur le territoire, en augmentation de 7 % par rapport à 2021.

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.

## LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

Les agents des régies de l'Etablissement Public Territorial GPSO collectent les dépôts sauvages. On appelle « dépôt sauvage » tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôt de déchets non acceptés sur la voie publique le jour de la collecte des encombrants (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)



Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les gravats
- Les encombrants
- Les déchets dangereux des ménages
- Les déchets végétaux
- Le bois



Ce service a un coût très important pour l'Etablissement Public Territorial GPSO et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.

On estime à environ **3 373** tonnes, soit 11 kg/habitant (en excluant les déchets végétaux, déposés dans les Centres Techniques Municipaux) les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2022.



# INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

## CARTE DES EQUIPEMENTS

Les déchets de la collectivité sont essentiellement acheminés vers le centre Isséane du Syctom, situé quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux. Le centre comprend un centre d'incinération des déchets avec valorisation énergétique et un quai de transfert pour la collecte sélective.



47-103 : Isséane, centre de traitement multifilières des déchets ménagers

## LE DEVENIR DES DECHETS

### LA VALORISATION MATIERE

Le centre de tri des collectes sélectives d'Isséane est devenu un centre de transfert en 2021. Le contenu des bacs jaunes est acheminé à Isséane avant d'être envoyé vers le centre de tri de Nanterre, exploité par la société Paprec, ou de Paris XVII, exploité par la société SUEZ. Les déchets y sont triés puis conditionnés pour être envoyés en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie.

Le recyclage concerne aussi le verre, collecté dans les conteneurs d'apport volontaire, ou le carton et le bois collectés au milieu des encombrants.

### LA VALORISATION ENERGETIQUE

Le centre d'incinération avec valorisation énergétique est exploité par la société URBASER.

La combustion des déchets permet de produire de l'électricité et d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

### L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables du moment.

Ces déchets sont envoyés en installation de stockage pour les déchets non dangereux où ils sont isolés du milieu naturel afin de mieux gérer les polluants qui en résultent.



Le tableau suivant présente la destination des déchets selon le flux de déchets. Les informations sur la destination des déchets proviennent du Sycotm.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement des DMA
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	-> PAP / AV/ PNEU	67 532 t	-> 71 247 t	Unité d'incinération	Centre de tri ou repreneurs directs 47 129 t 38,5%
		-> DS	1 561 t	0 t	Unité de compostage	
		-> Voirie	3 906 t	0 t	Unité de méthanisation	
				1 752 t	Installation de stockage	
	Verre	-> AV	6 975 t	-> 7 037 t	Repreneurs spécifiques	
		-> PAP	62 t			
	Emballages & Papiers	-> PAP / AV/ PNEU	14 672 t	-> 14 672 t	Centre de tri	Compostage 1 187 t 1,0%
		->				
	Biodéchets des ménages	-> PAP	272 t	->	Plate forme de compostage	Incinération 71 247 t 58,2%
		-> Compostage individuel		272 t	Unité de méthanisation	
Déchets occasionnels	Déchets verts	-> PAP + DS	607 t	-> 1 187 t	Plate forme de compostage	Méthanisation 272 t 0,2%
		-> Déchèterie	580 t	0 t	Plate forme de compostage	
	Encombrants	-> PAP + DS	5 759 t	-> 0 t	Unité d'incinération	Stockage de déchets non dangereux 1 752 t 1,4%
		-> Déchèterie	18 057 t	0 t	Installation de stockage...	
		-> Bois / Carton	411 t	24 226 t	Centres de tri & Recycleurs	
	Déchets dangereux	-> Déchèterie	99 t	-> 157 t	Repreneurs spécifiques	Stockage de déchets inertes 615 t 0,5%
		-> AV + DS	58 t			
	Déchets de construction et de démolition	-> Déchèterie	615 t	-> 615 t	Installation de stockage d'inertes	Autres traitements 157 t 0,1%
		-> DS	338 t	338 t	Recycleurs	
	DEEE	-> AV + DS	75 t	-> 266 t	Recycleurs	
-> Déchèterie		191 t				
Textiles	-> AV	554 t	-> 589 t	Recycleurs		
	-> Déchèterie	35 t				

# INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

## PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS

Nom de l'entreprise	Nature Prestation	Durée du contrat	Fin de marché	Directions Territoriales concernées	Montant annuel des prestations déchets en € TTC
SEPUR	Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 ans + avenant de prolongation de 9 mois	30/09/2022	Direction Territoriale Nord	3 202 060,26 €
SUEZ	Collecte des déchets ménagers et assimilés	3 ans + avenant de prolongation de 9 mois	30/09/2022	Directions Territoriales Est et Ouest	6 890 419,19 €
SEPUR / ESSI	Collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	30/09/2029	Direction Territoriale Nord	1 275 683,87 €
VEOLIA	Collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	30/09/2029	Direction Territoriale Est	849 369,34 €
SAMSIC / COVED	Collecte des déchets ménagers et assimilés	7 ans	30/09/2029	Direction Territoriale Ouest	1 735 629,40 €
ENVAC / URBASER	Exploitation et maintenance des dispositifs de collecte pneumatique mobile et fixe	2,5 ans + 1 an	31/12/2022	Direction Territoriale Est	684 062,16 €
ENVAC	Location du camion d'aspiration pour la collecte pneumatique mobiles	2,5 ans + 2 x 1 an	31/12/2023	Direction Territoriale Est	69 292,80 €
VEOLIA / SARP INDUSTRIES	Collecte des déchets dangereux (camion mobile)	1 an + 3 x 1 an	31/03/2024	GPSO	170 635,44 €
REMONDIS	Collecte des déchets dangereux (centres techniques)	1 an + 3 x 1 an	31/03/2024	GPSO	121 168,11 €
CONTENUR	Achat et maintenance des bacs (hors fourniture de bacs à cuve réductrice)	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	490 327,13 €
SULO	Fourniture et maintenance de colonnes enterrées d'apport volontaire	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	44 645,44 €
SULO	Fourniture et maintenance de colonnes aériennes d'apport volontaire	1 an + 3 x 1 an	03/11/2024	GPSO	71 900,97 €

Par ailleurs, les dépenses afférentes au Sycotom concernant le traitement des déchets s'élèvent à **12 881 k€** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, traitement des encombrants, accès aux déchèteries) et les contributions dues pour son fonctionnement (part population).

## DEPENSES ET RECETTES GLOBALES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2022

Ce tableau présente de manière synthétique les recettes et dépenses affectées uniquement au service public de gestion des déchets de l'Etablissement Public Territorial GPSO pour l'année 2022 (imputation budgétaire : fonction 812).

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES fonctionnement	
35 292 307 €	40 855 950 €	
	Dont TEOM	40 712 294 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	
1 007 554 €	0 €	

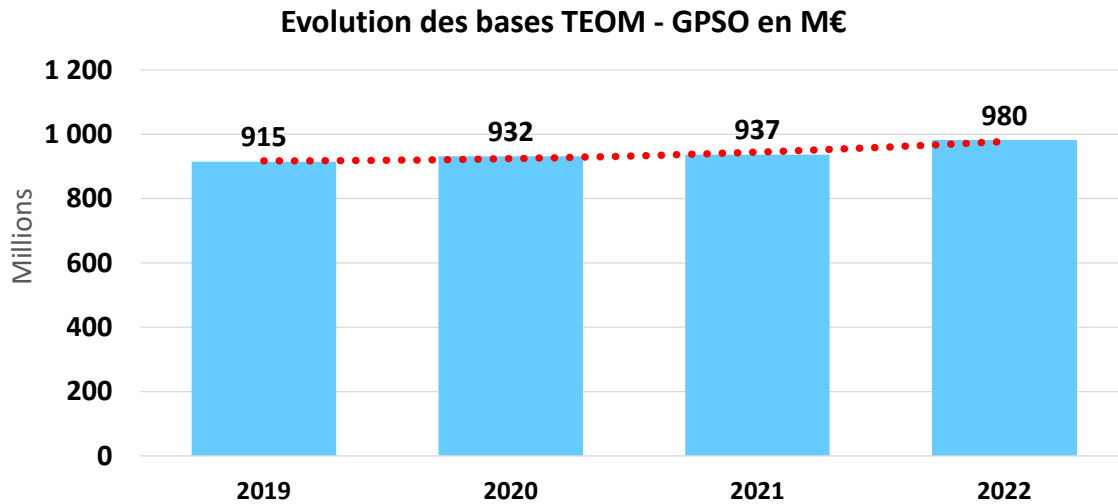
➔ Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9 % par rapport à l'année 2021.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une taxe payée par tout propriétaire (ménages, entreprises...) d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle contribue au financement de la collecte et du traitement des déchets.

➤ Evolution des bases

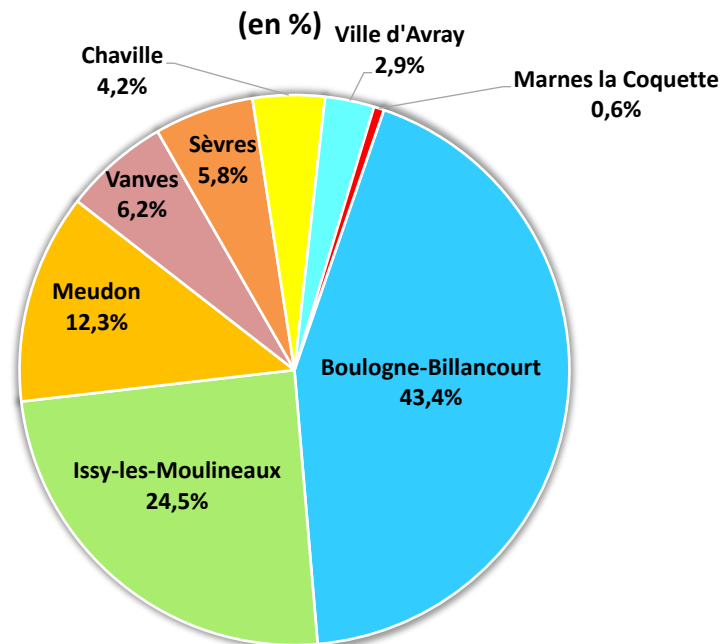
Les bases de TEOM de l'année 2022 varient de +5% par rapport à 2021, portées par la revalorisation des bases de 3,4% sous l'effet de l'inflation.

Ainsi, les bases de TEOM ont évolué depuis 2019 comme suit :



Ces bases sont réparties comme suit en 2022 :

**Répartition des bases définitives 2022 de TEOM entre les communes**



➤ Taux de TEOM

Le taux de TEOM appliqué en 2022 fut de 4,15%.

➤ Produit 2022

**Le produit de TEOM s'établit à 40,7 M€ en 2022 soit +1,8 M€ par rapport à 2021.**

## PRESENTATION DES COÛTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Depuis 2011, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés diffèrent de ceux du compte administratif, notamment en raison de l'intégration des amortissements et des reprises de subventions d'investissements non pris en compte par la comptabilité publique.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

Coût complet	=	Somme des charges
Coût technique	=	Coût complet - Recettes industrielles
Coût partagé	=	Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
Coût aidé	=	Coût partagé - Aides

## COÛTS DU SERVICE & FINANCEMENT

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité après perception de certaines recettes comme les subventions, les reventes de matériaux ou encore les soutiens liés au tri.

Coût aidé HT du service public	34 828 532 €
Coût aidé du service public en CHT/habitant	104,90 €

## STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

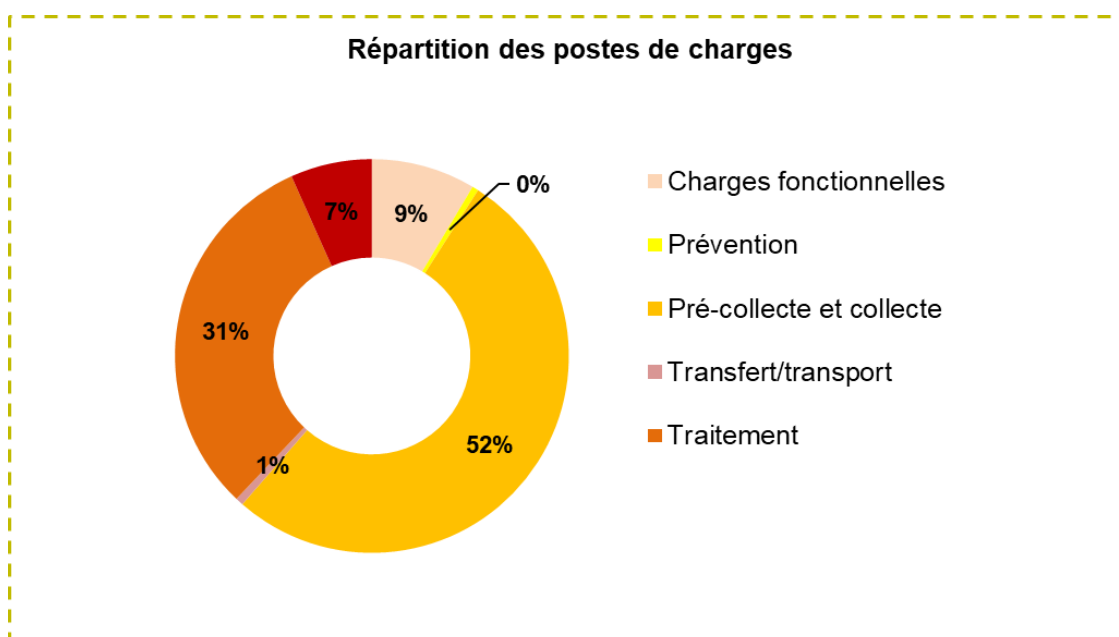
### NATURE DES CHARGES

Charges	2021	2022
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>1 133 105 €</b>	<b>2 977 587 €</b>
<i>Charges de structure</i>	<b>1 077 604 €</b>	<b>2 871 784 €</b>
<i>Charges de communication</i>	<b>55 501 €</b>	<b>105 803 €</b>
<b>Charges techniques</b>	<b>30 635 074 €</b>	<b>1 850 945 €</b>
<i>Prévention</i>	<b>212 336 €</b>	<b>179 639 €</b>
<i>Pré-collecte et collecte</i>	<b>17 900 000 €</b>	<b>18 236 138 €</b>
<i>Collecte/transport/traitement*</i>	<b>1 359 077 €</b>	<b>2 556 557 €</b>
<i>Traitement</i>	<b>11 163 661 €</b>	<b>10 878 511 €</b>
<b>Total charges HT</b>	<b>31 768 178 €</b>	<b>34 828 532 €</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>1 402 354 €</b>	<b>1 508 945 €</b>
<b>Total charges TTC</b>	<b>33 170 532 €</b>	<b>36 337 477 €</b>

\*Collecte / transport / traitement : correspond notamment aux charges relatives à l'exploitation des déchèteries.

L'augmentation des charges de structure est dûe à la nouvelle prise en compte des coûts indirects des services « supports » (RH, finances, commande publique), non affectés directement au service Déchets.

Les dépenses liées aux déchèteries ont également fortement augmenté, du fait de l'augmentation des tonnages.

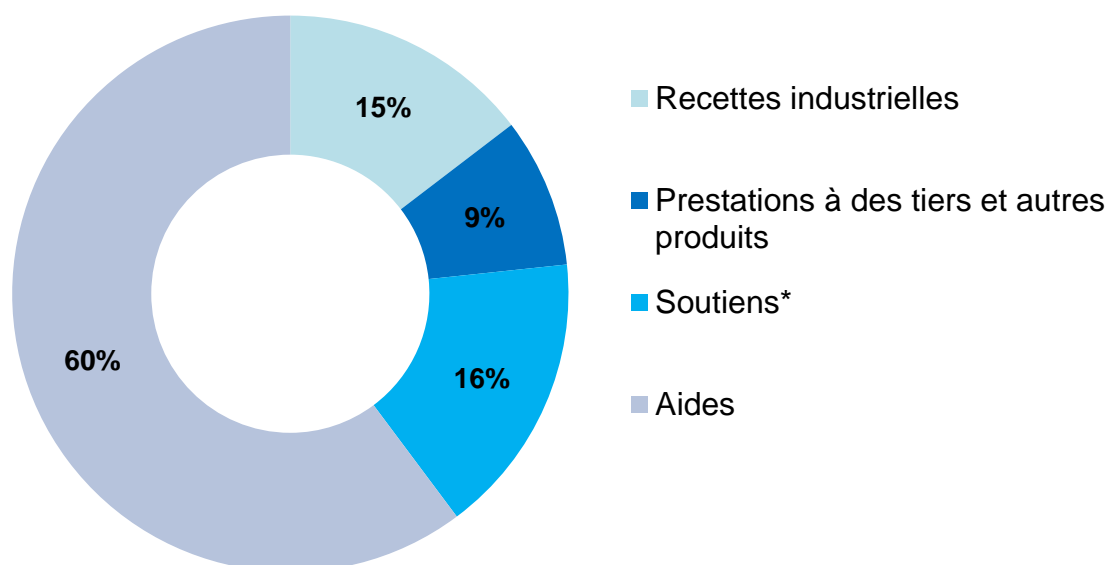


Les coûts de traitement représentent un tiers des charges.

## NATURE DES PRODUITS

Produits	€ arrondis
<b>Recettes industrielles</b>	<b>116 011 €</b>
<b>Prestations à des tiers et autres produits</b>	<b>69 046 €</b>
<b>Soutiens</b>	<b>130 661 €</b>
<b>Aides</b>	<b>477 796 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>793 513 €</b>

### Répartition des postes de produits

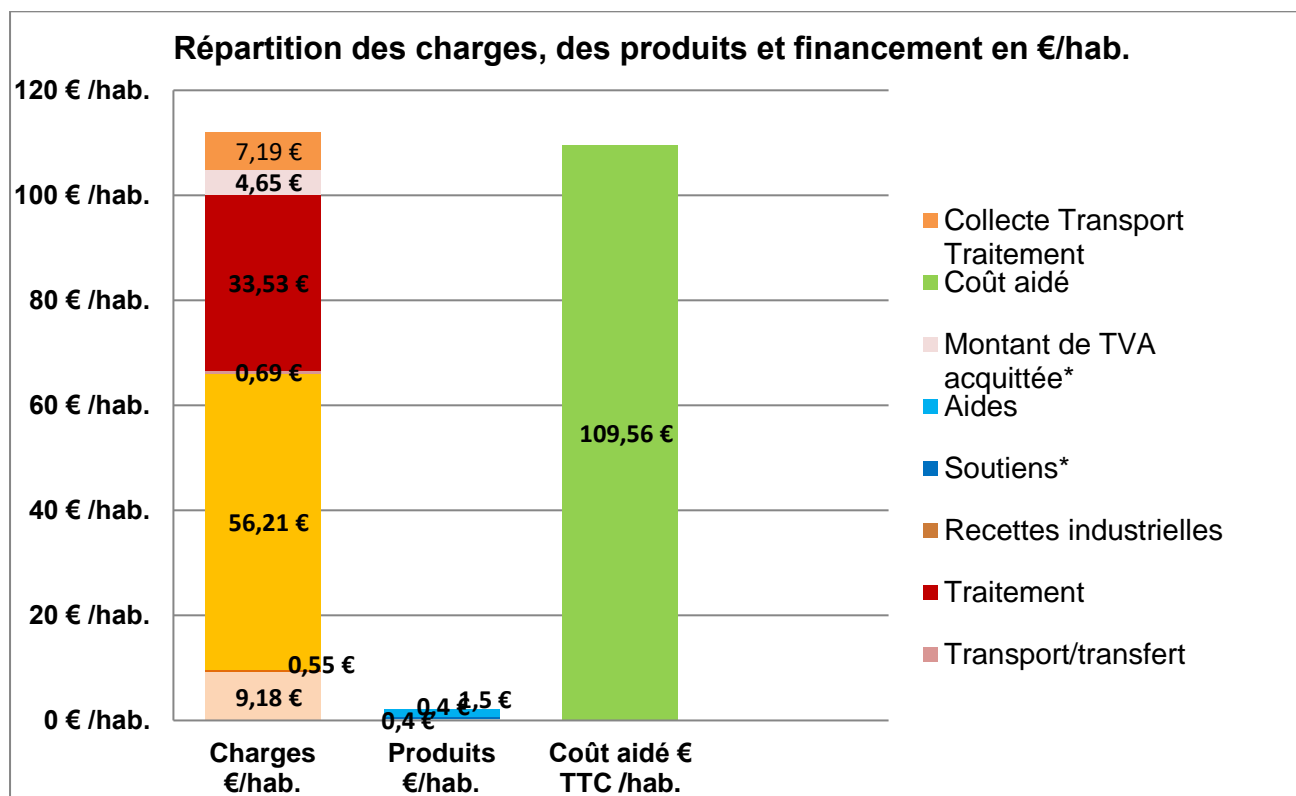


Plus de 50 % des produits perçus par GPSO sont les versements du syndicat de traitement liés à sa contractualisation avec les éco-organismes et les repreneurs de matériaux.

Ainsi, plus la collectivité est performante dans le geste de tri, plus les produits augmenteront.



## REPARTITION DES CHARGES & PRODUITS



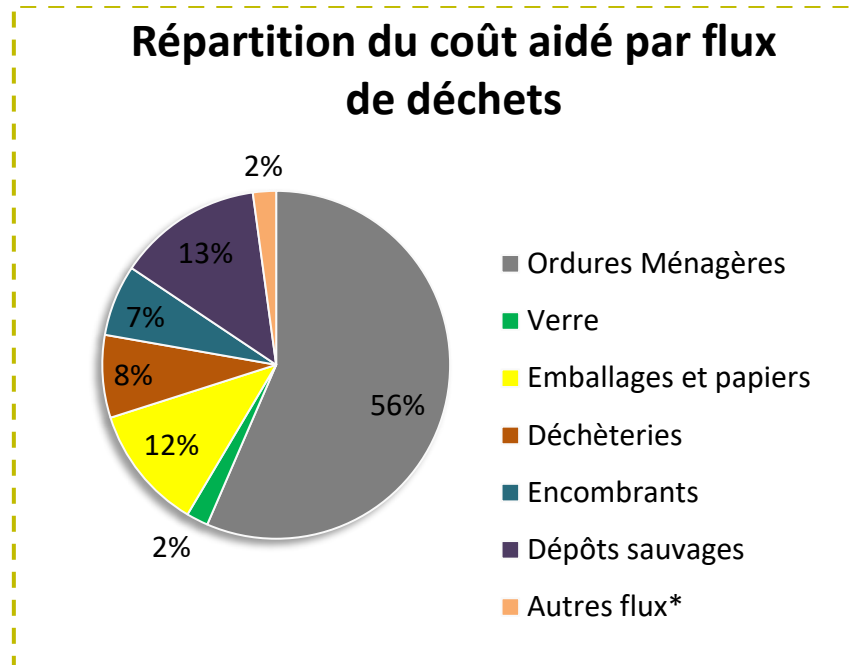
La proportion de produits perçus par la collectivité représente moins de 2 % des charges.

## COUT DU SERVICE PAR FLUX DE DECHETS

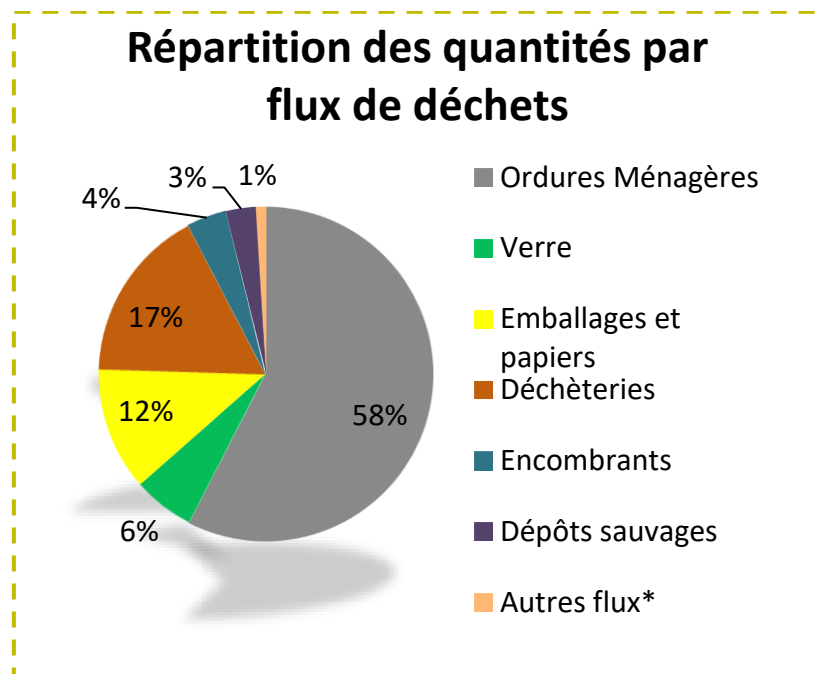
### COUT AIDE HT PAR FLUX

	Ordures Ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Encombrants	Dépôts sauvages
<b>Charges fonctionnelles</b>	1 613 638,91 €	86 168,89 €	350 167,85 €	222 563,60 €	191 510,95 €	381 063,31 €
Prévention	71 592,56 €	- €	- €	81 494,77 €	8 850,47 €	8 850,47 €
Pré-collecte	329 434,59 €	131 099,75 €	235 219,30 €	- €	- €	- €
Collecte	8 541 499,74 €	485 999,20 €	3 169 983,67 €	- €	1 444 218,79 €	3 478 138,83 €
Traitement	9 080 714,21 €	- €	347 682,73 €	- €	608 909,70 €	644 487,97 €
Transfert / Transport	- €	154 033,52 €	- €	- €	- €	71 413,04 €
[REG] Collecte /Transfert-Transport / Traitement/ Matériaux	- €	- €	- €	2 331 210,35 €	- €	- €

Globalement, les tonnages sont proportionnels aux coûts de gestion des déchets. Mais les encombrants, les dépôts sauvages et autres flux (déchets toxiques) ont un coût plus important par rapport aux quantités collectées.

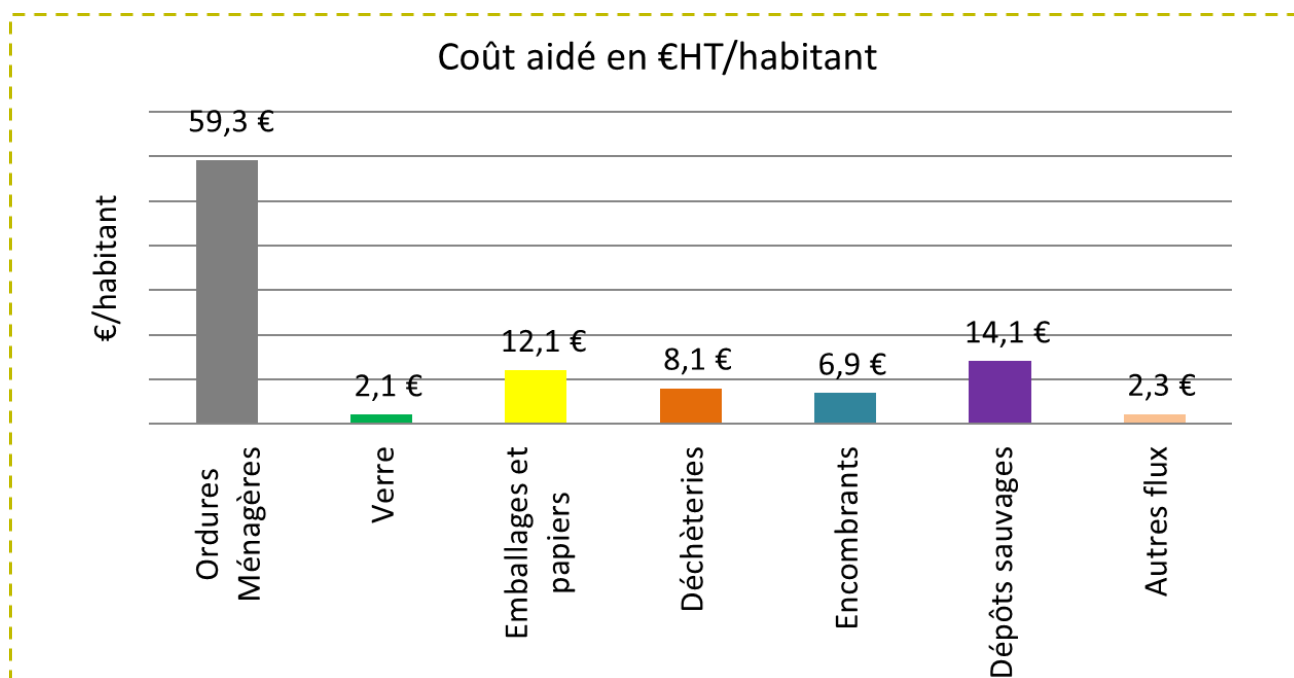


Les dépôts sauvages représentent 13 % du coût total.

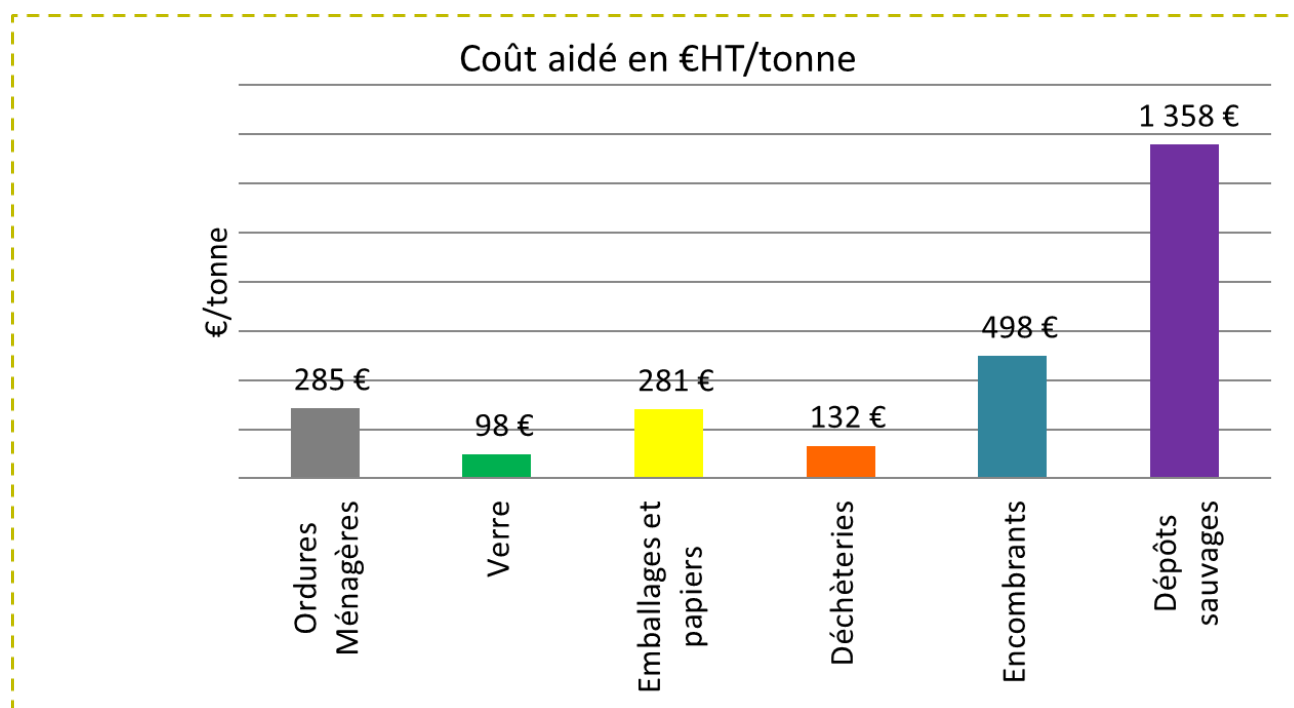


Les dépôts sauvages représentent 3 % des quantités totales.

Pour l'année 2022, la gestion des déchets par habitant a coûté à la collectivité :



Le coût le plus important est celui des ordures ménagères car les tonnages restent importants. Les encombrants et les dépôts sauvages représentent un montant assez important par rapport aux tonnages, justifié par un service de gestion conséquent.



Le service rendu aux usagers pour la gestion des dépôts sauvages et des encombrants en porte-à-porte représente les coûts à la tonne les plus importants des principaux flux.

# COLLECTE MISE EN PLACE PAR LES FILIERES REP

## QU'EST-CE QUE LES FILIERES REP ?

Les filières REP sont les filières à Responsabilité Elargie du Producteur mis en place par la réglementation. Cela correspond au principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) dans l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Ainsi, la plupart des éco-organismes mis en place pour les filières REP contribue aux moyens déployés pour collecter et valoriser les déchets (exemple de CITEO qui verse des soutiens pour chaque tonne recyclé au Sycotm). Cependant, certains éco-organismes financent directement des actions de collecte et les mettent en place en lien avec les collectivités en charge de la collecte des déchets. C'est le cas d'écosystem et de ces deux dispositifs : les collectes solidaires et la collecte à domicile des gros électroménagers.

## LES COLLECTES SOLIDAIRES D'APPAREILS ELECTRIQUES



GPSO en partenariat avec Ecosystem propose des points de collecte solidaires pour y déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche. Ce dispositif est proposé 1 fois par mois pour les villes de Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, et une fois tous les deux mois pour Meudon. Depuis 2020, le service est étendu sur les villes de Sèvres, Chaville, Vanves et Ville-d'Avray/Marnes-la-Coquette (un point pour les deux villes), avec une prestation par semestre pour chacune de ces villes.

Les appareils électriques seront triés, nettoyés, réparés et vendus à prix solidaires par une structure de l'économie sociale et solidaire locale (Emmaüs) ou à défaut recyclés dans le strict respect des normes environnementales par Ecosystem.

En 2022, **4 642 habitants se sont déplacés** et **38 tonnes** d'appareils ont été collectées.

## LA COLLECTE A DOMICILE DES GROS APPAREILS ELECTROMENAGERS

Testé en 2021, ecosystem a pérennisé le dispositif de collecte des gros appareils électroménagers à domicile sur RDV. Ainsi, en 2022, **1 507 rendez-vous** ont été pris et ont permis de collecter **2 007 gros électroménagers**.

# PREVENTION DES DECHETS

## QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

La prévention des déchets consiste à réduire la production de déchets et donc à alléger notre poubelle.

- Parce que la quantité de déchets produite par habitant reste très importante au regard des enjeux environnementaux
- Pour vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures
- Pour limiter notre consommation de ressources non inépuisables
- Pour avoir moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer
- Pour réduire les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement et notre santé.

La loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs aux collectivités, afin qu'elle réduise de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a ainsi été élaboré par GPSO, et adopté en 2023 après une consultation citoyenne en ligne du 12 juillet au 15 octobre 2022. Le PLPDMA se compose de 12 actions, réparties en 3 axes :

- Axe 1 : Anti-gaspi, compostage et compagnie : réduire et valoriser nos déchets organiques
- Axe 2 : L'usage unique, c'est fini ! Place au réemploi, à la réutilisation de nos emballages et autres biens
- Axe 3 : Devenir un écocitoyen éclairé, au bureau, en voyage, chez soi et à l'école

Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre qui visent à promouvoir ces nouveaux réflexes de réduction des déchets auprès des habitants.

## LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

Les déchets organiques constituent en effet environ 20 à 30 % des déchets rejetés par les Français. Ces déchets sont donc présents en grandes quantités, et les composter permet de réduire les volumes traités par la filière classique d'incinération. Le compostage permet également de disposer d'un fertilisant naturel : ce retour au sol permet d'éviter l'achat d'engrais.

La promotion du compostage est assurée par la Maison de la Nature et de l'Arbre, service de Grand Paris Seine Ouest, via des ateliers pratiques ou lors des événementiels locaux.

Le matériel (dispositifs de compostage individuel ou collectif) est mis à disposition gratuitement auprès des habitants. Les référents de sites de compostage collectif sont formés par un maître-composteur lors de l'installation, et ils peuvent également bénéficier d'une formation plus poussée d'une journée assurée par le Sycotm.



### Mise à disposition gratuite de matériel

L'Etablissement Public Territorial GPSO met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le Sycotm à 90%. En raison de cette participation financière et du souhait de développer cette action, GPSO a décidé de proposer les composteurs gratuitement à disposition des habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Deux modèles sont proposés (contenance de 400 ou 600 litres) accompagnés d'un kit, composé d'un Brass-compost et d'un bio-seau. Des lombricomposteurs sont également mis à disposition à la Maison de la Nature et de l'Arbre.

Pour les pavillons, il est uniquement proposé un bac de 400 litres en plastique recyclé, un kit brass-compost et un bioseau.

→ Le compostage en pavillon

**En 2022, 226 composteurs** en pavillon ont été distribués. Au total, 2 397 composteurs ont été distribués par GPSO.

La livraison des composteurs à domicile est réalisée par le prestataire SULO.

→ Le compostage individuel en appartement : le lombricompostage

**374 lombricomposteurs** ont été distribués aux particuliers en 2022. Au total, 2 753 lombricomposteurs ont été distribués par GPSO.

### Installation de composteurs collectifs

→ Le compostage de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Au total, fin 2022, GPSO compte 30 composteurs de quartier, soit 6 nouveaux composteurs en 2022.

## → Le compostage collectif en pied d'immeuble

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, l'Etablissement Public Territorial GPSO développe également le compostage collectif en pied d'immeuble.

**21 sites collectifs** ont été équipés en 2022 sur le territoire.

Au total, 353 sites collectifs ont été mis en place sur le territoire.

Chaque référent de site a la possibilité de suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le Sycotm. Chaque site est accompagné tout au long du projet par les maîtres composteurs (d'Urban Eco et Organeo).



## LA SENSIBILISATION

Comme chaque année, l'Etablissement Public Territorial GPSO a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention. Les sensibilisations sont réalisées par la Maison de la Nature et de l'Arbre, par un prestataire ou par les éco-animateurs du Sycotm.

Plusieurs évènements ont été propices à la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets :

- La science se livre à Vanves le 5 février (5 personnes sensibilisées)
- Ressourcerie éphémère à Boulogne-Billancourt le 16 avril (40 personnes sensibilisées)
- La campagne à Issy le 15 mai (217 personnes sensibilisées)
- Le forum de l'environnement à Ville-d'Avray (61 personnes sensibilisées)
- La fête de la nature / brico récup à Boulogne-Billancourt le 21 mai (39 personnes sensibilisées)
- Les portes-ouvertes des serres à Meudon (23 personnes sensibilisées)
- Le Printemps d'Issy le 22 mai (227 personnes sensibilisées)
- Le festival des sports de nature à Meudon le 25 juin (268 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Sèvres le 3 Septembre (52 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Chaville le 3 Septembre (201 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Boulogne-Billancourt le 4 Septembre (111 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Issy-les-Moulineaux le 9 Septembre (76 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Meudon le 9 Septembre (76 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Meudon le 10 Septembre (219 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Issy-les-Moulineaux le 10 Septembre (143 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Ville-d'Avray le 10 Septembre (90 personnes sensibilisées)
- Le forum des associations à Vanves 11 Septembre (85 personnes sensibilisées)
- La journée de la mobilité à Boulogne-Billancourt le 17 Septembre (91 personnes sensibilisées)
- Le vide-grenier de Marnes-la-Coquette le 18 Septembre (30 personnes sensibilisées)
- La journée du développement durable à Sèvres le 24 Septembre (49 personnes sensibilisées)

→ L'intervention sur le compostage, dans le cadre du défi famille zéro carbone d'Issy-les-Moulineaux le 20 Novembre (26 personnes sensibilisées)

La Maison de la Nature et de l'Arbre a également organisé :

- **70 ateliers** portant sur la réduction des déchets qui ont permis de sensibiliser 494 personnes dont 140 sur l'évènement « la MDNA fête la nature » les 21 et 22 mai : upcycling sac en papier, compostage, DIY, upcycling.
- 35 ateliers pour les scolaires et périscolaires, qui ont permis de sensibiliser 635 enfants et 70 adultes.



## FAITS MARQUANTS 2022

### • Nouveau marché de collecte

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le nouveau marché de collecte d'une durée de 7 ans a démarré.

Dans le cadre des réflexions menées en 2021 et poursuivies début 2022, un marché a été passé en regroupant les prestations de collecte des déchets et de propreté des espaces publics et des espaces verts. Ce marché a été passé en groupement de commande avec les villes volontaires pour les espaces en gestion par la ville (écoles, marchés,...).

Ce marché a été alloté en trois lots géographiques, selon les trois directions territoriales de Grand Paris Seine Ouest.

Les prestataires sont les suivants :

- Sepur en groupement avec Essi sur la Direction Territoriale Nord (ville de Boulogne-Billancourt)
- Véolia sur la Direction Territoriale Est (Issy-les-Moulineaux et Vanves)
- Samsic en groupement avec Coved sur la Direction Territoriale Ouest (Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray)

Dans ce nouveau marché, a été intégré le déploiement d'innovations au service du contrôle de la qualité et de la réduction des nuisances et du pilotage de la politique du territoire en matière de gestion des déchets, notamment l'utilisation de puces électroniques sur les bacs et de lecteurs adaptés sur les bennes, permettant de peser chaque bac collecté.

De plus, deux nouvelles collectes seront mises en place :

- la collecte des déchets alimentaires deux fois par semaine, par le biais d'un nouveau bac (couverture marron)
- la collecte des déchets verts une fois par semaine pour les quartiers pavillonnaires.

### • Enquête de dotation et de conteneurisation

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, qui prévoit la mise en place de la pesée embarquée (identification et pesée de chaque bac à chaque collecte), et le déploiement de la collecte des déchets alimentaires, une prestation a été confiée au prestataire de maintenance et de fourniture de bacs consistant à :

- mettre à jour la base de données des bacs via un recensement exhaustif
- pucer les bacs en place
- déterminer la dotation en bacs déchets alimentaires
- mettre à jour les étiquettes des bacs

Cette prestation a débuté en 2022 et se poursuivra en 2023.

## • **Elaboration du Programme Local de Prévention des déchets (PLPDMA)**

GPSO a élaboré au cours de l'année 2022 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028, avec l'objectif de réduire de 15% la quantité de déchets produite sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010 (de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030).

Début 2022, plusieurs groupes de travail se sont réunis pour coconstruire le plan d'actions, sur la base des attentes du territoire en matière de prévention des déchets et du diagnostic réalisé en 2021. Une consultation citoyenne en ligne a été réalisée entre le 12 juillet et le 15 octobre 2022 sur la plateforme [jeparticipe.seineouest.fr](https://jeparticipe.seineouest.fr) afin d'enrichir le plan d'actions. 167 participants ont partagé plus de 150 contributions relatives à la prévention.

Enfin, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), a été créée, composée d'élus et d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs du territoire.

Trois principaux leviers ont ainsi été identifiés et validés en CCES, jugés particulièrement efficaces pour réduire la production de déchets :

- La réduction et la valorisation des déchets organiques, notamment à travers le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- L'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux, notamment à travers la promotion du réemploi, de la réparation, et de l'utilisation d'emballages pérennes
- La promotion de comportements écoresponsables au bureau, dans les transports, à l'école et chez soi.

Le PLPDMA a été adopté au Conseil de Territoire du 8 février 2023, et une réunion de lancement officiel rassemblant l'ensemble des acteurs (associatifs, économiques, institutionnels, villes, GPSO) s'est tenue le 5 avril 2023 au centre de traitement des déchets du Syctom, Isséane

## • **Signature du contrat d'objectifs avec le Syctom**

En 2022, le contrat d'objectifs avec le Syctom a été approuvé par Grand Paris Seine Ouest et le Syctom.

Ce schéma opérationnel de coordination de prévention, collecte et traitement vise à élaborer une trajectoire commune et opérationnelle « prévention-collecte-traitement » permettant d'assurer l'adéquation entre les flux collectés et le dimensionnement des installations de traitement des déchets tout en répondant aux objectifs, notamment légaux, de diminution des différents flux.

Ce contrat, d'une durée de 5 ans, vise à :

- améliorer la connaissance des flux de déchets,
- améliorer les performances et la qualité des collectes sélectives de papiers et d'emballages,
- améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement des objets encombrants,
- améliorer les performances et la qualité des collectes sélectives des biodéchets,
- diminuer la quantité de déchets produits,
- élaborer un plan pluriannuel des actions de prévention et de sensibilisation.

## PERSPECTIVES 2023

- **Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets**

Le plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028 sera présenté pour approbation lors du Conseil de territoire du 8 février 2023. Ce plan d'actions aura été préalablement enrichi des contributions citoyennes reçues lors de la consultation en ligne, pour lesquelles la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES) a émis un avis positif lors de sa réunion du 25 novembre 2022.

- **Démarrage du déploiement de la collecte des déchets alimentaires**

Fort des expérimentations menées depuis 2018, Grand Paris Seine Ouest a décidé de généraliser la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble de son territoire de manière progressive à compter de janvier 2023. D'ici 2025, l'ensemble des habitants de GPSO sera concerné.

Cette nouvelle collecte concernera l'ensemble des déchets alimentaires. Elle sera organisée deux fois par semaine par le biais de la mise en place de nouveaux bacs marrons à chaque adresse. Dans le même temps, une collecte d'ordures ménagères par semaine sera supprimée partout où cela est possible (par exemple, les secteurs collectés 3 fois par semaine seront collectés 2 fois par semaine, les secteurs collectés 2 fois par semaine seront collectés 1 fois par semaine)

Chaque habitant se verra remettre par les éco-animateurs venu en porte-à-porte expliquer les consignes de tri, un bioseau ajouré et une dotation de sacs pour 6 mois (les sacs compostables 12 L devront être ensuite achetés par les usagers).  
Le traitement sera assuré par le Syctom par méthanisation.

- **Déploiement de la collecte des déchets verts**

La collecte des déchets verts sera mise en place à compter de 2023, de mi-mars à mi-octobre de chaque année, sur les zones pavillonnaires.

La collecte sera hebdomadaire. Des sacs compostables seront fournis aux habitants par l'intermédiaire des villes.

- **Plan Boost et projet de rajout de bac jaune des immeubles sous-dotés**

Le plan Boost, proposé par CITEO, va permettre de mettre en place sur l'année 2023 une série d'actions avec pour objectif une augmentation des tonnages de collecte sélective.

Le projet de rajout de bac jaune dans les immeubles sous-dotés fait suite à l'enquête de conteneurisation, qui a permis de mettre à jour, la dotation en bac jaune et le nombre de logements desservis par immeuble. Cela permet d'identifier les logements qui sont sous le ratio de dotation préconisé par CITEO. Le projet consiste à réaliser une enquête permettant de déterminer les actions nécessaires au rajout de bac jaune (substitution avec un bac OM...).



Rapport établi conformément à l'article L2224-17-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales

et

au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015